

**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
COMMUNE DE SARRANCOLIN**

**ARRETE DU MAIRE N° 100 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION RUE NOIRE**

Le Maire de la commune de SARRANCOLIN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu le Code des Communes sur les pouvoirs du Maire en matière de police et notamment les articles L 131-1 et L 131-2,
Vu les responsabilités de la commune en matière de sécurité,
Vu la demande en date du 17 octobre 2024 par Mr SARDA Francis effectuant des travaux au 22 rue Noire- 65410 SARRANCOLIN.

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la livraison de béton au 22 rue Noire, celle-ci sera fermée à partir de l'Hôtel de Ville jusqu'au croisement de la route des Marbres et de la route d'Ilhet.

Le lundi 21 octobre 2024 de 8h00 à 11h00

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- Le demandeur
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie d'ARREAU
- M. le Directeur des Services d'incendie et de secours
- Monsieur le Directeur de la direction des Routes et Transports, Conseil Général des Hautes Pyrénées.
- Commune d'Ilhet
- Affiché sur les lieux.

Fait à SARRANCOLIN, le 17 octobre 2024

**Yann HÉLARY,
Maire,**

